

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2932

27 octobre 2015

SOMMAIRE

Adeo s.à r.l.	140709	Gonder Holding S.A.	140730
Affinia Luxembourg S.à.r.l.	140716	Habitech-Renovation Décoration	140732
Agro Resources Group S.A.	140716	His Highness the Aga Khan's Studs	140729
AI Garden & Cy S.C.A.	140736	Holco S.A.	140729
AI Garden (Luxembourg) Finance S.à r.l. ...	140735	ICE (Internal Control Expertise)	140728
AI Garden (Luxembourg) Holding S.à r.l. ...	140735	ICIL Heathrow S.à r.l.	140729
AI Garden (Luxembourg) Subco S.à r.l.	140735	IFC ALAC Holdings S.à r.l.	140709
Air International Thermal (Luxembourg) Sàrl	140716	IGCF Luxco S.à r.l.	140728
Alcentra European Floating Rate Income S.A.	140716	IMP S.à r.l.	140728
Alpha Genesis Fund	140717	Inhold Investments Holding Corporation S.A., SPF	140727
A.M. Concept S.A.	140707	Initio S.A.	140728
A.M. Concept S.A.	140708	Initio S.A.	140727
A.M. Concept S.A.	140708	International Securitization Partners	140729
A.M. Concept S.A.	140708	Intrepid Aviation Luxembourg S.à r.l.	140716
Antinéum SA	140726	Invenergy Wind Peru S.à r.l.	140726
Antinéum SA	140726	InVest Energy Europe S.à r.l.	140729
Antin Infrastructure Partners Luxembourg VI	140717	IPP Investment SCSp	140730
Antin Infrastructure Partners Luxembourg VII	140717	Licom SA	140736
Antin Infrastructure Partners Luxembourg VIII	140725	Logoplaste Group	140690
Arran Investment S.à r.l.	140736	Mberp II (Luxembourg) 30 S.à r.l.	140709
Assenagon S.A.	140736	penola investo SIF management company S.A.	140702
Bus Center S.à r.l.	140736	responsAbility BOP Investments S.C.A. SI- CAR	140707
COMFIN Structured Commodity Finance S.A.	140716	RP Global Finance	140726
EMT Holdings S.à r.l.	140700	Silverlands Luxembourg (T2) S.à r.l.	140717
Endurance Corporation S.à r.l.	140718	TASI Luxembourg Holding Company S.à r.l.	140708
Followcorp S.à r.l.	140727	Temsejgu	140702

Logoplaste Group, Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 199.810.

STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the thirty-first day of August.

Before the undersigned, Maître Danielle Kolbach, notaire residing in Redange-sur-Attert, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared

LOGOPLAST INVEST S.A., a public limited liability company under Luxembourg law, having its registered office at 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B157419

hereby represented by Solange Wolter-Schieres, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 31 August 2015 (the Proxyholder).

The said proxy, after having been signed «ne varietur» by the Proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company (“société anonyme”) which is hereby incorporated:

Art. 1. Form and Name.

1.1 There is hereby established a public limited liability company (“société anonyme”) (the Company) which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of “LOGOPLASTE GROUP”.

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

4.2 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

4.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

4.4 The Company may borrow in any form. It may issue any kind of debt instruments (including, but not limited to notes, bonds and debentures), whether convertible or not, and/or equity securities. The company could be listed in any stock exchange markets. The Company may further grant securities in favour of third parties (including its shareholders) to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a

direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties (including its shareholders), including by providing security to loans granted to them.

4.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at thirty one thousand euro (EUR 31,000) consisting of thirty one thousand (31,000) ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2 In case of registered shares, a shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.3 All the bearer shares in issue must be deposited with a depositary appointed by the board of directors. The board of directors has to inform the shareholders of such appointment and of every amendment regarding depositary. Resolutions of appointment or acknowledgments of amendments regarding depositary must be registered and published in conformity with article 11 bis §1^{er}, 3), d) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

6.4 A bearer shareholders' register containing precise identification of every shareholder, indication of the number of bearer shares or units held by him or her, information relevant to the date of deposit, transfers, cancellation or conversion of the shares in registered form with indication of the effective date shall be open and kept by the depositary.

6.5 The ownership of a bearer share is established according to the registered entry in the bearer shareholders' register. Upon written request of each bearer shareholder, a certificate can be issued and delivered to him/her summarizing all the entries in the bearer shareholders' register regarding him/her. The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person (s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.6 A bearer shares' transfer inter vivos becomes valid towards third parties and the Company following registration of such transfer by the depositary in the bearer shareholders' register made on the basis and upon receipt by the depositary of any document or acknowledgement establishing the transfer of the ownership between the transferor and the transferee. A notification of transfer causa mortis is validly made to the depositary provided no opposition exists, by presentation of the death certificate, entry of death or affidavit issued by the district judge or notary.

6.7 The rights of bearer shares in issue which are not deposited neither duly registered in the bearer shareholders' register shall be deemed to be suspended until due deposit of the shares respectively registration in the share register.

6.8 The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 7. Meetings of the shareholders of the Company.

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified

in the convening notice of the meeting, on the third Thursday of the month of April at 9:00. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 8. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.

8.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of directors the General Meeting may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board.

10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors may appoint one delegate to the day to day management of the Company, who need not to be neither a shareholder neither a Directors, who will have the full power to act in the name of the Company concerning the day to day management.

12.2 The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director, or by the joint signature of 2 B Directors.

Art. 14. Conflict of interests.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Statutory Auditor(s).

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 18. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation

shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

Art. 20. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first business year begins on this day and ends on the 31st of December 2015.

The first annual General Meeting will be held in 2016.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, hereby declares to subscribe to the thirty-one thousand shares (31,000) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares are paid up by the Sole Shareholder to an extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) paid by the Sole Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Resolutions of the sole shareholder

The Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, representing the entire of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 5 (five) and the number of auditors at 1 (one);
2. the following persons are appointed as directors, as follows:

CATEGORY A:

- i) Mr. Filipe M. De Botton, born on 5 May 1958 in Lisbon, residing in Rua dos Eucaliptos 701, P-2750 Cascais
- ii) Mr. Alexandre C. De Mello Vieira Costa Relvas, born on 19 August 1956 in Angola, residing in Rua Baronesa de Beck - 9001, Casa do Picadeiro, Mariveira da Serra, P-2755-153 Alcabideche,

CATEGORY B:

- iii) Mr. Aheène Boulhais, born on 12 December 1977 in Thionville, residing in 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg
 - iv) Mr. Serge Krancenblum, born on 8 October 1961 in Metz, residing in 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg
 - v) Mr. Marc Limpens, born on 17 February 1951 in Overijse, residing in 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg
- Therefore the company is validly bound by the joint signature of 1 Director A and 1 Director B, or by the joint signature of 2 Directors B.

3. that FIN-CONTROLE S.A., a public limited company (société anonyme) existing under Luxembourg law, with registered office at L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B 42.230, be appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company;

4. that the terms of office of the members of the Board of Directors and of the statutory auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2021; and

5. that the address of the registered office of the Company is at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente et un août.

Par-devant Maître Danielle Kolbach, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A COMPARU

LOGOPLAST INVEST S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B157419

ici représentée par Solange Wolter-Schieres, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg (le Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 31 août 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er} . Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de «LOGOPLASTE GROUP».

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut émettre toute type de prêts (comprenant notamment l'émission de titres, d'obligations, ...), convertible ou non, et / ou des titres de participation. La société pourra être cotée sur tout marché boursier. La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers (ce y compris ses actionnaires) afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers (ce y compris ses actionnaires), incluant notamment l'émission de garantie sur des prêts qui leur auraient été accordés.

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial,

mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trente et un mille (31.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 En cas d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque actionnaire.

6.3 Tous les certificats au porteur émis devront être immobilisés auprès d'un dépositaire désigné par le conseil d'administration. Le conseil d'administration informera les actionnaires de toute nomination de dépositaire ou de tout changement le concernant. Les actes de nomination ou changement concernant les dépositaires devront être déposés et publiés conformément à l'article 11bis §1^{er}, 3), d) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

6.4 Un registre des actions au porteur sera ouvert, lequel se trouvera auprès de dépositaire et renseignera la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre des actions au porteur ou coupures détenues, la date du dépôt, les transferts, l'annulation ou la conversion des actions en titres nominatifs avec leur date.

6.5 La propriété de l'action au porteur s'établit par l'inscription sur le registre des actions au porteur. A la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat peut être lui délivré par le dépositaire constatant toutes les inscriptions le concernant qui lui sera remis. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.6 Toute cession entre vifs est rendue opposable vis-à-vis des tiers et de la Société par un constat de transfert inscrit par dépositaire sur le registre des actions au porteur sur base de tout document ou notification constatant le transfert de propriété entre cédant et cessionnaire. La notification de transfert pour cause de mort est valablement faite à l'égard de dépositaire, s'il n'y a opposition, sur la production de l'acte de décès, du certificat d'inscription et d'un acte de notoriété reçu par le juge de paix ou par un notaire.

6.7 Les actions au porteur ne se trouvant pas en dépôt ou n'étant pas valablement inscrites dans le registre des actions au porteur, verront leurs droits suspendus jusqu'à dépôt, respectivement inscription au registre.

6.8 La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois d'avril à 9 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler

avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant le Conseil d'Administration déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télécopie, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télécopie, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B, ou par la signature conjointe de deux administrateurs B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2016.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les trente et un mille (31.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Résolutions de l'associé unique

L'Actionnaire Unique, pré-qualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à 5 (cinq) et celui des commissaires à 1 (un);
2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

CATEGORIE A:

- i) Monsieur Filipe M. De Botton, né le 5 mai 1958 à Lisbonne, demeurant Rua dos Eucaliptos 701, P-2750 Cascais
- ii) Monsieur Alexandre C. De Mello Vieira Costa Relvas, né le 19 août 1956 en Angola, demeurant Rua Baronesa de Beck - 9001, Casa do Picadeiro, Marveira da Serra, P-2755-153 Alcabideche,

CATEGORIE B:

- iii) Monsieur Aheène Boulhais, né le 12 décembre 1977 à Thionville, demeurant 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg
- iv) Monsieur Serge Krancenblum, né le 8 octobre 1961 à Metz, demeurant 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg
- v) Monsieur Marc Limpens, né le 17 février 1951 à Overijse, demeurant 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Dès lors la société est valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B, ou par la signature conjointe de deux administrateurs B.

3. FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230 est nommé commissaire de la Société;

4. le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2021; et

5. le siège social de la société est fixé au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des du mandataire de la comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et D. KOLBACH.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 2 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/27862. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150987/550.

(150165383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

EMT Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 134.989,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.294.

In the year two thousand and fifteen, on the day of September.

Before us Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Blue Ridge Investments LLC, a limited liability company, having its registered office at 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, United States of America, acting as a registered holder of 134 989 issued shares of nominal value USD 1,

here represented by Esther Cocco, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which proxy shall be signed “ne varietur” by the mandatory of the appearing parties and the undersigned notary, and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated hereabove, declares to be the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of the EMT Holdings S.à r.l., a private limited company, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.294 (the “Company”), incorporated under the laws of Luxembourg under the name “REF Lux HoldCo S.à r.l.” by a Deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 19th of March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 11 May 2010, under number 995. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a Deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated 25 November 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 191, of 22 January 2014.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, acknowledged to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Waiver of convening notices.
2. Dissolution of the Company with immediate effect and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).
3. Granting of full discharge to the board of managers of the Company for the performance of their respective mandates.
4. Appointment of FIDES (Luxembourg) S.A. as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company.
5. Granting of powers to the Liquidator to prepare a detailed inventory of the Partnership's assets and liabilities and granting of the broadest powers to the Liquidator for the exercise of its duties especially those indicated in articles 144 to 148 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (the “Law”). The Partnership will be therefore bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

These facts having been exposed and recognized as true by the Sole Shareholder represented by their proxyholder then unanimously decided on the following:

First resolution

As the entire share capital of the Company is represented at the present meeting, the meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder hereby duly represented considers itself as duly convened and hence declares to have perfect knowledge of the Agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to grant full discharge to the members of the Board of the Company for the performance of their respective mandates.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint FIDES (Luxembourg) S.A., a public limited liability company duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 41469, as liquidator (the “Liquidator”) in relation to the voluntary liquidation of the Company.

Fifth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to grant to the Liquidator, in exercise of his functions, the broadest powers, particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended), to execute all acts of administration, management and disposal concerning the Company, no matter the nature or the size of the operation.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party who is known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le huitième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Blue Ridge Investments LLC, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, United States of America, agissant en tant que porteur inscrit des 134.989 parts sociales émises d'une valeur nominale de USD 1,

ici représentées par Esther Cocco, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec elle.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré qu'elle est l'associée unique (l'«Associée Unique») de la société «EMT Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 152294 (la «Société»), constituée sous les lois du Luxembourg sous la dénomination «REF Lux HoldCo S.à r.l.» par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg du 19 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 11 mai 2010 sous le numéro 995. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 25 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association sous le numéro 191, le 22 janvier 2014.

L'Associée Unique représentée comme indiqué ci-avant, a reconnu avoir été dûment et pleinement informée des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Dissolution de la Société avec effet immédiat et décision de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire);
3. Octroi d'une pleine et entière décharge aux membres du conseil de gérance de la Société (les «Gérants») pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
4. Nomination de FIDES (Luxembourg) S.A., comme liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société (le «Liquidateur»);
5. Octroi des pouvoirs au Liquidateur pour préparer un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société et octroi des pouvoirs les plus étendus au Liquidateur pour exercer ses fonctions, et notamment ceux indiquées aux articles 144 à 148 de la loi luxembourgeoise du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"). La Société sera donc engagée envers les tiers par la seule signature du Liquidateur.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'Associée Unique de la Société, présente ou dûment représentée, a décidé à l'unanimité [MM1] ce qui suit:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à la présente assemblée, l'assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associée Unique dûment représentée se considère comme ayant été dûment convoqué et déclare avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Troisième résolution

L'Associée Unique décide de donner pleine et entière décharge aux Gérants pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Quatrième résolution

L'Associée Unique décide de nommer FIDES (Luxembourg) S.A., une société anonyme régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous numéro B41.469 comme liquidateur (le «Liquidateur») dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associée Unique décide d'octroyer au Liquidateur, dans l'exercice de ses fonctions, les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux indiqués aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée), afin d'accomplir tous les actes d'administration, de gestion et d'élimination concernant la Société, indépendamment de la nature ou de la taille de l'opération.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. COCO, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 09 septembre 2015. Relation: DAC/2015/14635. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur ff. (signé): RODENBOUR.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 10 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151453/138.

(150166641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

penola investo SIF management company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.428.

Je suis au regret de vous annoncer ma démission de ma fonction d'administrateur de votre société avec effet immédiat. Luxembourg, le 02 Septembre 2015. Giovanni PATRI.

Référence de publication: 2015151235/9.

(150166073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Temsejgu, Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 199.809.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le trente-et-un août.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Benoit Charles Van Assche, administrateur de sociétés, né à Ixelles (Belgique), le 26 février 1946, demeurant à B-1850 Grimbergen, Hof ter Weerstraet, 16,

ici représenté par Madame Claudine DENIS-KAMINSKI, comptable, née le 07 octobre 1971 à Bastogne (Belgique) résidant professionnellement au 50, rue Basse à L-7307 Steinsel, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle personne comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer par les présentes et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de "TEMSEJGU", laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société pourra acquérir par voie de participation, de prise ferme ou d'option d'achat, tous brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, ainsi que tous autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, et plus généralement les détenir et accorder des licences, sous-licences, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées et sous-traiter la gestion et le développement de ces droits, marques, brevets et licences et obtenir et faire tous enregistrements requis à cet effet.

La Société pourra également prendre toute action nécessaire pour protéger les droits afférents aux brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, et autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, aux sous-licences et droits similaires contre les violations des tiers.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, être l'initiateur ou participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

L'objet de la Société est également l'achat, la vente, la gestion et la location de tous immeubles, bâtis ou non bâtis, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra intervenir en tant qu'administrateur, gérant ou liquidateur de sociétés Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra fournir de la consultance dans des domaines technologiques ou de gestion à des tiers. Elle pourra également assurer la gestion de projets et devenir maître d'ouvrage délégué pour des tiers.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Steinsel, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par cinquante (50) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Capital Autorisé

Pour la durée telle que prévue ci-après, le capital social pourra être porté de son montant actuel à deux millions d'euros (2.000.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions supplémentaires d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le capital autorisé de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin au cinquième anniversaire de l'acte de constitution, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires ou convertibles ou obligations avec bons de souscription, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ou obligations avec bons de souscription ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires **Décisions de l'actionnaire unique**

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le second lundi du mois de mai à 16.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit ou par câble avec avis de réception une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Art. 9. Conformément à l'article 69-1 de la Loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale peut décider de procéder à l'amortissement du capital souscrit par le remboursement au pair des actions désignées par tirage au sort.

Les actions amorties sont remplacées par des actions de jouissance, qui conservent les mêmes droits dans la société, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport ainsi que du droit de participation à un premier dividende perçu sur des actions non amorties. La partie du bénéfice affectée à l'amortissement du capital et le montant du premier dividende sur des actions non amorties sont déterminés à l'article qui règle la répartition du bénéfice.

IV. Conseil d'administration

Art. 10. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 11. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble avec avis de réception un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 13. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 14. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 15. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 16. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 19. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 20. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2016.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2017.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cinquante (50) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique Monsieur Benoît Charles Van Assche pré-désigné.

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la personne comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2. La personne suivante est appelée à la fonction d'administrateur unique:

Monsieur Benoit Charles Van Assche, administrateur de sociétés, né à Ixelles (Belgique), le 26 février 1946, demeurant à B-1850 Grimbergen, Hof ter Weerdestraat, 16.

3. La société anonyme "Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable", en abrégé "CLERC", avec siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue de Pletzer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 92376, est nommée commissaire aux comptes de la Société.

4. L'adresse du siège social est établie à L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

5. Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à 1.400,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Steinsel, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Claudine DENIS-KAMINSKI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 02 septembre 2015. Relation GAC/2015/7433. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015151167/266.

(150165366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

responsAbility BOP Investments S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 23, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.074.

Le bilan de la Société au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Pour ResponsAbility BOP Investments SCA SICAR

Référence de publication: 2015151236/12.

(150166518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

A.M. Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 2, avenue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 51.102.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015151238/9.

(150166326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

TASI Luxembourg Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 169.980.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 1^{er} juillet 2015

En date du 1^{er} juillet 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur David HUBERFIELD de son mandat de gérant de classe A de la Société avec effet au 30 juin 2015;

- de nommer Monsieur John Thomas Mc KENNA III, né le 14 juin 1955 à Somerville, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant l'adresse professionnelle suivante: 10100, Progress Way, 45030 Harrison, Ohio, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet au 30 juin 2015 et ce pour une durée indéterminée.

En date du 1^{er} septembre 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Ernest John GOFFENA de son mandat de gérant de classe A de la Société avec effet au 9 août 2015;

- de nommer Monsieur James Michael SCHAUER, né le 16 mai 1967 à Framingham, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant l'adresse professionnelle suivante: 10100, Progress Way, 45030 Harrison, Ohio, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet au 24 août 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur John Thomas Mc KENNA III, gérant de classe A

- Monsieur James Michael SCHAUER, gérant de classe A

- Madame Antonella GRAZIANO, gérant de classe B Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TASI Luxembourg Holding Company S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015151818/28.

(150166470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

A.M. Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 2, avenue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 51.102.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015151239/9.

(150166327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

A.M. Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 2, avenue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 51.102.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015151240/9.

(150166328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

A.M. Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 2, avenue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 51.102.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015151241/9.

(150166608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Adeo s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 52A, rue de Koerich.
R.C.S. Luxembourg B 173.213.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015151249/9.
(150166308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

IFC ALAC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 262.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 168.952.

En date du 16 août 2015, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de monsieur Johannes Laurens de Zwart, de son poste de gérant avec effet au 15 août 2015;

- Nomination de madame Anne Bölkow, née le 28 août 1980 à Aachen, Allemagne, et ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant avec effet au 16 août 2015 and pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IFC ALAC Holdings S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Mandataire

Référence de publication: 2015151550/18.

(150166280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Mberp II (Luxembourg) 30 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 199.841.

STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the fourth day of the month of September;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

The private limited liability company "Meyer Bergman European Retail Partners II Holdings S.à r.l.", established and having its registered office in L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 168924,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2.

2.1. The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

2.2. The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company;

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- acquire and sell real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

2.3. The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The Company will be incorporated under the name of “MBERP II (Luxembourg) 30 S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg- City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

Art. 8. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders. In case of several managers, the managers shall form a board of managers.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason (“cause légitime”).

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of two managers or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the sole manager / board of managers.

The sole manager / board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 12. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager acting individually at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by one manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by one manager.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 15. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 20. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

The board of managers is authorized to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

The share premium is freely distributable to the shareholders by the shareholders' meeting or by the board of managers.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2015.

Subscription and payment

The Articles thus having been established, the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by the sole shareholder, the company “Meyer Bergman European Retail Partners II Holdings S.à r.l.”, pre-designated and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The registered office is established in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
- 2) The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined duration:
 - Mr. Frédéric GARDEUR, private employee, born in Messancy (Belgium), on 11 July 1972, residing professionally in L-1882 Luxembourg, 12C Impasse Drosbach;
 - Mr. Walter TOCCO, assistant manager, born in San Gavino Monreale (Italy), on 12 October 1979, residing professionally in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch; and
 - Mr Abdoulie Yorro JALLOW, manager, born in Fajara (Gambia), on 12 February 1975, residing professionally in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatrième jour du mois de septembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée “Meyer Bergman European Retail Partners II Holdings S.à r.l.”, établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 168924,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la “Société”) qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2.

2.1. La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

2.2. La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient une participation directe ou indirecte ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout dirigeant ou autre fondé de pouvoir ou agent de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient une participation directe ou indirecte ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société;

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient une participation directe ou indirecte ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière; et

- acquérir et vendre des biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, en ce compris la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

2.3. La Société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- lever des fonds, notamment en faisant des emprunts sous quelque forme que ce soit ou en émettant tout titre participatif ou tout titre représentatif d'une dette, y compris des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tout droit de toute nature, sous réserve des termes et conditions prescrits par la loi;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée vis-à-vis des dettes et engagements de toute entité au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société est constituée sous le nom de “MBERP II (Luxembourg) 30 S.à r.l.”.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant

aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. S'il y a plus d'un gérant à être nommé, les gérants devront constituer un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique / conseil de gérance.

Le gérant unique / conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un des gérants agissant individuellement au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par un gérant. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un gérant.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

La prime d'émission est librement distribuable aux associés par l'assemblée générale des associés ou par le conseil de gérance.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "Meyer Bergman European Retail Partners II Holdings S.à r.l.", pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Résolutions prises par l'associée unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Frédéric GARDEUR, employé privé, né à Messancy (Belgique), le 11 juillet 1972, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 12C, Impasse Drosbach;
 - Monsieur Walter TOCCO, assistant manager, né à San Gavino Monreale (Italie) 12 Octobre 1979, demeurant professionnellement à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch; et
 - Monsieur Abdoulie Yorro JALLOW, manager, né à Fajara (Gambie), le 12 février 1975, demeurant professionnellement à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 08 septembre 2015. 2LAC/2015/20071. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 09 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151647/349.

(150166139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Affinia Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 194.508.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151250/10.

(150166449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

**Agro Resources Group S.A., Société Anonyme,
(anc. COMFIN Structured Commodity Finance S.A.).**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 166.867.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151252/10.

(150166198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Air International Thermal (Luxembourg) Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015151253/9.

(150166050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Alcentra European Floating Rate Income S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 166.033.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151255/10.

(150166114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Intrepid Aviation Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 175.272.

Extrait de la résolution unique prise par l'associé unique de la Société en date du 9 septembre 2015

L'associé unique décide de révoquer le mandat de gérant de catégorie A de Monsieur Franklin Lee PRAY à la date du 9 septembre 2015.

Il ne sera pas pourvu à son remplacement.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Intrepid Aviation Luxembourg S.à.r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015151543/15.

(150166325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Alpha Genesis Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 175.779.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2015151259/10.

(150166447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Antin Infrastructure Partners Luxembourg VI, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 194.676.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151269/10.

(150166206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Antin Infrastructure Partners Luxembourg VII, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 194.625.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151270/10.

(150166258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Silverlands Luxembourg (T2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 8.670.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 191.963.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 26 août 2015 que:

La société Silverstreet Private Equity Strategies Soparfi transfère l'entière part de ses parts, à savoir, 8,670,000 parts sociales (huit cent six cent et soixante-dix mille), qu'elle détenait dans Silverlands Luxembourg (T2) S.à r.l. à SILVERSTREET PRIVATE EQUITY STRATEGIES SICAR ayant le siège social à 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B153487.

En suite, Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 26 août 2015 que:

La société SILVERSTREET PRIVATE EQUITY STRATEGIES SICAR transfère l'entière part de ses parts, à savoir, 8,670,000 parts sociales (huit cent six cent et soixante-dix mille), qu'elle détenait dans Silverlands Luxembourg (T2) S.à r.l. à SilverStreet Private Equity Strategies M Soparfi, ayant le siège social à 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B187859.

Depuis cette date, les parts sociales de la société sont réparties comme suit:

SilverStreet Private Equity Strategies M Soparfi, détient 8,670,000 parts sociales

Luxembourg, le 4 septembre 2015.

Malcolm Wilson

Mandataire

Référence de publication: 2015151754/24.

(150166542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Endurance Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 198.650.

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first day of August,
before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of Endurance Corporation S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twenty five thousand one Euro (EUR 25,001.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 198650 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler on July 9, 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

THERE APPEARED:

Berna II Settlement, a trust organised under the laws of New Zealand, having its registered office at Level 3, 18 Stanley Street, Auckland 1010, New Zealand (the Sole Shareholder) represented by its trustee Hiringa Investments Limited, a limited company organised under the laws of New Zealand, having its registered office at Level 3, 18 Stanley Street, Auckland 1010, New Zealand, registered with the New Zealand Companies Office under number 3525211,

duly represented by Mr Max MAYER, employee, with professional address in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Creation of a separate share premium account per class of Shares (as defined in the articles of association of the Company (the Articles)) with the rights provided under articles 6.2 and 15.4. and the definition of Available Amount in relation to each class of redeemable shares set out in the Articles as amended;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred thousand nine Euro (EUR 100,009.-) so as to raise it from its present amount of twenty-five thousand and one Euro (EUR 25,001) consisting in twelve thousand five hundred (12,500) Class A Shares (as defined in the Articles), one thousand three hundred eighty-nine (1,389) Class B Shares (as defined in the Articles), one thousand three hundred eighty-nine (1,389) Class C Shares (as defined in the Articles), one thousand three hundred eighty-nine (1,389) Class D Shares (as defined in the Articles), one thousand three hundred eighty-nine (1,389) Class E Shares (as defined in the Articles), one thousand three hundred eighty-nine (1,389) Class F Shares (as defined in the Articles), one thousand three hundred eighty-nine (1,389) Class G Shares (as defined in the Articles), one thousand three hundred eighty-nine (1,389) Class H Shares (as defined in the Articles), one thousand three hundred eighty-nine (1,389) Class I Shares (as defined in the Articles), one thousand three hundred eighty-nine (1,389) Class J Shares (as defined in the Articles), to one hundred twenty-five thousand ten Euro (EUR 125,010.-) by the issuance of one (1) Class A Share, eleven thousand one hundred twelve (11,112) Class B Shares, eleven thousand one hundred twelve (11,112) Class C Shares, eleven thousand one hundred twelve (11,112) Class D Shares, eleven thousand one hundred twelve (11,112) Class E Shares, eleven thousand one hundred twelve (11,112) Class F Share, eleven thousand one hundred twelve (11,112) Class G Share, eleven thousand one hundred twelve (11,112) Class H Shares, eleven thousand one hundred twelve (11,112) Class I Shares and eleven thousand one hundred twelve (11,112) Class J Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;

3. Subscription and payment of the share capital increase by way of a contribution in kind;

4. Subsequent amendment to articles 5.1, 6.2 and 15.4. and the definition of Available Amount in relation to each class of redeemable shares set out in the Articles in order to reflect *inter alia* the creation of a separate share premium account per class of Shares adopted under item 1 above and the share capital increase adopted under item 2 above;

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, to proceed for and on behalf of the Company with the registration of such changes; and

6. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create a separate share premium account per class of Shares with the rights provided under articles 6.2. and 15.4. and the definition of Available Amount in relation to each class of redeemable shares set out in the Articles as amended.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred thousand nine Euro (EUR 100,009.-) so as to raise it from its present amount of twenty-five thousand and one Euro (EUR 25,001) consisting in twelve thousand five hundred (12,500) Class A Shares, one thousand three hundred eighty-nine (1,389) Class B Shares, one thousand three hundred eighty-nine (1,389) Class C Shares, one thousand three hundred eighty-nine (1,389) Class D Shares, one thousand three hundred eighty-nine (1,389) Class E Shares, one thousand three hundred eighty-nine (1,389) Class F Shares, one thousand three hundred eighty-nine (1,389) Class G Shares, one thousand three hundred eighty-nine (1,389) Class H Shares, one thousand three hundred eighty-nine (1,389) Class I Shares, one thousand three hundred eighty-nine (1,389) Class J Shares, to one hundred twenty-five thousand ten Euro (EUR 125,010.-) by the issuance of one (1) Class A Share, eleven thousand one hundred twelve (11,112) Class B Shares, eleven thousand one hundred twelve (11,112) Class C Shares, eleven thousand one hundred twelve (11,112) Class D Shares, eleven thousand one hundred twelve (11,112) Class E Shares, eleven thousand one hundred twelve (11,112) Class F Share, eleven thousand one hundred twelve (11,112) Class G Share, eleven thousand one hundred twelve (11,112) Class H Shares, eleven thousand one hundred twelve (11,112) Class I Shares and eleven thousand one hundred twelve (11,112) Class J Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription for, and full payment of, the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to one (1) Class A Share, eleven thousand one hundred twelve (11,112) Class B Shares, eleven thousand one hundred twelve (11,112) Class C Shares, eleven thousand one hundred twelve (11,112) Class D Shares, eleven thousand one hundred twelve (11,112) Class E Shares, eleven thousand one hundred twelve (11,112) Class F Share, eleven thousand one hundred twelve (11,112) Class G Share, eleven thousand one hundred twelve (11,112) Class H Shares, eleven thousand one hundred twelve (11,112) Class I Shares and eleven thousand one hundred twelve (11,112) Class J Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and to fully pay them up by way of a contribution in kind consisting in a receivable that the Sole Shareholder has against the Company in an aggregate amount of two hundred one million six hundred eighty-six thousand five hundred and four Euro (EUR 201,686,504.-) (the Receivable).

Such contribution in kind shall be allocated as follows:

(i) one hundred thousand nine Euro (EUR 100,009.-) is allocated to the share capital account of the Company as set out above; and

(ii) two hundred one million five hundred eighty-six thousand four hundred ninety-five Euro (EUR 201,586,495) is allocated to the share premium account connected to each class of Shares of the Company as follows.

a. Twenty million one hundred fifty-eight thousand six hundred forty-nine Euro and fifty Eurocents (EUR 20,158,649.50) to the share premium account connect to the Class A Shares (as defined in the Articles as amended)

b. Twenty million one hundred fifty-eight thousand six hundred forty-nine Euro and fifty Eurocents (EUR 20,158,649.50) to the share premium account connect to the Class B Shares (as defined in the Articles as amended);

c. Twenty million one hundred fifty-eight thousand six hundred forty-nine Euro and fifty Eurocents (EUR 20,158,649.50) to the share premium account connect to the Class C Shares (as defined in the Articles as amended);

d. Twenty million one hundred fifty-eight thousand six hundred forty-nine Euro and fifty Eurocents (EUR 20,158,649.50) to the share premium account connect to the Class D Shares (as defined in the Articles as amended);

e. Twenty million one hundred fifty-eight thousand six hundred forty-nine Euro and fifty Eurocents (EUR 20,158,649.50) to the share premium account connect to the Class E Shares (as defined in the Articles as amended);

f. Twenty million one hundred fifty-eight thousand six hundred forty-nine Euro and fifty Eurocents (EUR 20,158,649.50) to the share premium account connect to the Class F Shares (as defined in the Articles as amended);

g. Twenty million one hundred fifty-eight thousand six hundred forty-nine Euro and fifty Eurocents (EUR 20,158,649.50) to the share premium account connect to the Class G Shares (as defined in the Articles as amended);

h. Twenty million one hundred fifty-eight thousand six hundred forty-nine Euro and fifty Eurocents (EUR 20,158,649.50) to the share premium account connect to the Class H Shares (as defined in the Articles as amended);

i. Twenty million one hundred fifty-eight thousand six hundred forty-nine Euro and fifty Eurocents (EUR 20,158,649.50) to the share premium account connect to the Class I Shares (as defined in the Articles as amended); and

j. Twenty million one hundred fifty-eight thousand six hundred forty-nine Euro and fifty Eurocents (EUR 20,158,649.50) to the share premium account connect to the Class J Shares (as defined in the Articles as amended).

The existence and the valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced inter alia, by (i) a valuation certificate issued on the date hereof by the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company (the Certificate) and (ii) the balance sheet of the Company on the date hereof and signed for approval by the management of the Company (the Balance Sheet).

The Certificate states, in essence, that:

“- the Sole Shareholder has a receivable against the Company in an aggregate amount of one billion eight million four hundred thirty-two thousand five hundred eighteen Euro and seventy-nine cents (EUR 1,008,432,518.79) (the Receivable), approximately twenty percent (20%) of which corresponding to an aggregate amount of two hundred one million six hundred eighty-six thousand five hundred and four Euro (EUR 201,686,504.-) shall be contributed to the Company (the Portion);

- the Portion of the Receivable contributed by the Sole Shareholder to the Company is shown on the attached balance sheet as the date hereof (the Balance Sheet)

- the Sole Shareholder is the sole owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Portion of the Receivable contributed to the Company per the attached Balance Sheet is valued at least two hundred one million six hundred eighty-six thousand five hundred and four Euro (EUR 201,686,504.-) and since the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;

- the Portion of the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Portion of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Portion of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Portion of the Receivable according to article 1300 of the Luxembourg Civil Code.”

The Certificate and the Balance Sheet enclosed thereto, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole shareholder resolves to amend articles 5.1., 6.2. and 15.4. and the definition of Available Amount in relation to each class of redeemable shares set out in the Articles, so that they shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at one hundred twenty-five thousand ten Euro (EUR 125,010.-) represented by:

(a) Twelve thousand five hundred one (12,501) class A shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the Class A Shares);

(b) Twelve thousand five hundred one (12,501) class B shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the Class B Shares);

(c) Twelve thousand five hundred one (12,501) class C shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the Class C Shares);

(d) Twelve thousand five hundred one (12,501) class D shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the Class D Shares);

(e) Twelve thousand five hundred one (12,501) class E shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the Class E Shares);

(f) Twelve thousand five hundred one (12,501) class F shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the Class F Shares);

(g) Twelve thousand five hundred one (12,501) class G shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the Class G Shares);

(h) Twelve thousand five hundred one (12,501) class H shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the Class H Shares);

(i) Twelve thousand five hundred one (12,501) class I shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the Class I Shares); and

(j) Twelve thousand five hundred one (12,501) class J shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the Class J Shares).

The Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares shall together be referred to as the Shares, each being a Share.

The Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares shall together be referred to as the B-J Shares, each being a B-J Share.

6.2. In addition to the share capital there may be set up a share premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is allocated. Any share premium paid in respect of the subscription of any Share of a specific class shall be allocated to a share premium account corresponding to that specific class of Shares.

15.4. Share premium may be distributed to the shareholders out of a relevant class of Shares upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions of Article 16.

Available Amount in relation to each class of redeemable shares means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) attributable to that class (subject to the provisions of article 16) to the extent the shareholder would have been entitled to distributions in accordance with article 16, increased by (i) any freely distributable reserves (including, for the avoidance of doubt, the share premium) attributable to that class and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction relating to the class of Shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles or in the reasonable opinion of the Board set aside to cover running costs of the Company, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without, for the avoidance of doubt, any double counting), so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits) attributable to class of Shares to be redeemed and cancelled

P = any freely distributable reserves attributable to class of Shares to be redeemed and cancelled

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed for and on behalf of the Company with the registration of such changes.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 7,200.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente-et-unième jour d'août,
par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de Endurance Corporation S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de vingt-cinq mille et un euros (EUR 25.001,-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro

B 198650 (la Société), constituée suivant un acte de Maître Jean Seckler, le 9 juillet 2015, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis lors.

A COMPARU:

Berna II Settlement, un trust organisé selon les lois de Nouvelle-Zélande, dont le siège social est établi au Level 3, 18 Stanley Street, Auckland 1010, Nouvelle-Zélande (l'Associé Unique), représenté par son trustee Hiringa Investments Limited, une société anonyme (limited company) régie par les lois de Nouvelle-Zélande, dont le siège social est établi au Level 3, 18 Stanley Street, Auckland 1010, Nouvelle-Zélande, immatriculée auprès de New Zealand Companies Office sous le numéro 3525211,

dûment représenté par Monsieur Max MAYER, employé, de résidence professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour le besoin de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Création de comptes de réserve de prime d'émission séparés par classe de Parts Sociales (tels que définis dans les statuts de la Société (les Statuts)) avec les droits prévus aux articles 6.2 et 15.4 et définition du Montant Disponible en lien avec chaque classe de parts sociales rachetables indiquées dans les Statuts, tels que modifiés;

2. Augmentation du capital social de la Société par un montant de cent mille neuf euros (EUR 100.009,-) de sorte de le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille et un euros (EUR 25.001) consistant en douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe A (telles que définies dans les Statuts), mille trois cent quatre-vingt-neuf (1.389) Parts Sociales de Classe B (telles que définies dans les Statuts), mille trois cent quatre-vingt-neuf (1.389) Parts Sociales de Classe C (telles que définies dans les Statuts), mille trois cent quatre-vingt-neuf (1.389) Parts Sociales de Classe D (telles que définies dans les Statuts), mille trois cent quatre-vingt-neuf (1.389) Parts Sociales de Classe E (telles que définies dans les Statuts), mille trois cent quatre-vingt-neuf (1.389) Parts Sociales de Classe F (telles que définies dans les Statuts), mille trois cent quatre-vingt-neuf (1.389) Parts Sociales de Classe G (telles que définies dans les Statuts), mille trois cent quatre-vingt-neuf (1.389) Parts Sociales de Classe H (telles que définies dans les Statuts), mille trois cent quatre-vingt-neuf (1.389) Parts Sociales de Classe I (telles que définies dans les Statuts), mille trois cent quatre-vingt-neuf (1.389) Parts Sociales de Classe J (telles que définies dans les Statuts), à cent vingt-cinq mille dix euros (EUR 125.010,-) par l'émission d'une (1) Part Sociale de Classe A, onze mille cent douze (11.112) Parts Sociales de Classe B, onze mille cent douze (11.112) Parts Sociales de Classe C, onze mille cent douze (11.112) Parts Sociales de Classe D, onze mille cent douze (11.112) Parts Sociales de Classe E, onze mille cent douze (11.112) Parts Sociales de Classe F, onze mille cent douze (11.112) Parts Sociales de Classe G, onze mille cent douze (11.112) Parts Sociales de Classe H, onze mille cent douze (11.112) Parts Sociales de Classe I et onze mille cent douze (11.112) Parts Sociales de Classe J ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune;

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital social par voie d'un apport en nature;

4. Modification subséquente des articles 5.1, 6.2. et 15.4 et de la définition du Montant Disponible en lien avec chaque classe de parts sociales rachetables indiquées dans les Statuts afin de refléter entre autres la création de comptes de réserve de prime d'émission séparés par classe de Parts Sociales mentionnées au point 1 ci-dessus ainsi que l'augmentation de capital social mentionnée au point 2 ci-dessus;

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorités donnés à tout gérant de la Société, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement desdits changements; et

6. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer des comptes de réserve de prime d'émission séparés par classe de Parts Sociales avec les droits prévus aux articles 6.2. et 15.4. et la définition du Montant Disponible en lien avec chaque classe de parts sociales rachetables indiquées dans les Statuts tels que modifiés.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de cent mille neuf euros (EUR 100.009,-) de sorte de le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille et un euros (EUR 25.001) consistant en douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe A, mille trois cent quatre-vingt-neuf (1.389) Parts Sociales de Classe B, mille trois cent quatre-vingt-neuf (1.389) Parts Sociales de Classe C, mille trois cent quatre-vingt-neuf (1.389) Parts Sociales de Classe D, mille trois cent quatre-vingt-neuf (1.389) Parts Sociales de Classe E, mille trois cent quatre-vingt-neuf (1.389) Parts Sociales de Classe F, mille trois cent quatre-vingt-neuf (1.389) Parts Sociales de Classe G, mille trois cent quatre-vingt-neuf (1.389) Parts Sociales de Classe H, mille trois cent quatre-vingt-neuf (1.389) Parts Sociales de Classe I, mille

trois cent quatre-vingt-neuf (1.389) Parts Sociales de Classe J, à cent vingt-cinq mille dix euros (EUR 125.010,-) par l'émission d'une (1) Part Sociale de Classe A, onze mille cent douze (11.112) Parts Sociales de Classe B, onze mille cent douze (11.112) Parts Sociales de Classe C, onze mille cent douze (11.112) Parts Sociales de Classe D, onze mille cent douze (11.112) Parts Sociales de Classe E, onze mille cent douze (11.112) Parts Sociales de Classe F, onze mille cent douze (11.112) Parts Sociales de Classe G, onze mille cent douze (11.112) Parts Sociales de Classe H, onze mille cent douze (11.112) Parts Sociales de Classe I et onze mille cent douze (11.112) Parts Sociales de Classe J ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) Part Sociale de Classe A, aux onze mille cent douze (11.112) Parts Sociales de Classe B, aux onze mille cent douze (11.112) Parts Sociales de Classe C, aux onze mille cent douze (11.112) Parts Sociales de Classe D, onze mille cent douze (11.112) Parts Sociales de Classe E, onze mille cent douze (11.112) Parts Sociales de Classe F, onze mille cent douze (11.112) Parts Sociales de Classe G, onze mille cent douze (11.112) Parts Sociales de Classe H, onze mille cent douze (11.112) Parts Sociales de Classe I et onze mille cent douze (11.112) Parts Sociales de Classe J ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et de les libérer intégralement par voie d'un apport en nature consistant en une créance que l'Associé Unique détient envers la Société d'un montant total de deux cent un millions six cent quatre-vingt-six mille cinq cent quatre euros (EUR 201.686.504,-) (la Créance).

Ledit apport en nature est affecté comme suit:

(i) cent mille neuf euros (EUR 100.009,-) est affecté au compte de capital social de la Société tel qu'indiqué ci-dessus; et

(ii) deux cent un millions cinq cent quatre-vingt-six mille quatre cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 201.586.495) est affecté au compte de prime d'émission lié à chaque classe de Parts Sociales de la Société comme suit:

a. Vingt millions cent cinquante-huit mille six cent quarante-neuf euros et cinquante centimes (EUR 20.158.649,50) au compte de prime d'émission lié aux Parts Sociales de Classe A (tel que défini dans les Statuts modifiés);

b. Vingt millions cent cinquante-huit mille six cent quarante-neuf euros et cinquante centimes (EUR 20.158.649,50) au compte de prime d'émission lié aux Parts Sociales de Classe B (tel que défini dans les Statuts modifiés);

c. Vingt millions cent cinquante-huit mille six cent quarante-neuf euros et cinquante centimes (EUR 20.158.649,50) au compte de prime d'émission lié aux Parts Sociales de Classe C (tel que défini dans les Statuts modifiés);

d. Vingt millions cent cinquante-huit mille six cent quarante-neuf euros et cinquante centimes (EUR 20.158.649,50) au compte de prime d'émission lié aux Parts Sociales de Classe D (tel que défini dans les Statuts modifiés);

e. Vingt millions cent cinquante-huit mille six cent quarante-neuf euros et cinquante centimes (EUR 20.158.649,50) au compte de prime d'émission lié aux Parts Sociales de Classe E (tel que défini dans les Statuts modifiés);

f. Vingt millions cent cinquante-huit mille six cent quarante-neuf euros et cinquante centimes (EUR 20.158.649,50) au compte de prime d'émission lié aux Parts Sociales de Classe F (tel que défini dans les Statuts modifiés);

g. Vingt millions cent cinquante-huit mille six cent quarante-neuf euros et cinquante centimes (EUR 20.158.649,50) au compte de prime d'émission lié aux Parts Sociales de Classe G (tel que défini dans les Statuts modifiés);

h. Vingt millions cent cinquante-huit mille six cent quarante-neuf euros et cinquante centimes (EUR 20.158.649,50) au compte de prime d'émission lié aux Parts Sociales de Classe H (tel que défini dans les Statuts modifiés);

i. Vingt millions cent cinquante-huit mille six cent quarante-neuf euros et cinquante centimes (EUR 20.158.649,50) au compte de prime d'émission lié aux Parts Sociales de Classe I (tel que défini dans les Statuts modifiés); et

j. Vingt millions cent cinquante-huit mille six cent quarante-neuf euros et cinquante centimes (EUR 20.158.649,50) au compte de prime d'émission lié aux Parts Sociales de Classe J (tel que défini dans les Statuts modifiés).

L'existence et l'estimation de l'apport en nature de la Créance sont démontrées inter alia par (i) un certificat d'estimation émis à la date des présentes par l'Associé Unique, reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat) et (ii) un bilan de la Société daté à la date des présentes et signé pour approbation par la gérance de la Société (le Bilan). Le Certificat atteste essentiellement que:

«- l'Associé Unique détient une créance envers la Société d'un montant total d'un milliard huit millions quatre cent trente-deux mille cinq cent dix-huit euros et soixante-dix-neuf centimes (EUR 1.008.432.518,79) (la Créance) dont vingt pour cent (20%) de cette dernière correspondant à un montant de deux cent un millions six cent quatre-vingt-six mille cinq cent quatre euros (EUR 201.686.504,-) est apporté à la Société (la Portion);

- la Portion de la Créance apportée à la Société par l'Associé Unique à la Société est démontrée dans le bilan daté à la date des présentes (le Bilan);

- l'Associé Unique est l'unique propriétaire de la Créance, le seul ayant droit de la Créance et possède le droit de disposer de la Créance;

- la Créance est certaine, liquide et exigible en date due sans déduction;
- sur base de principes comptables généralement acceptés à Luxembourg, la Portion de la Créance apportée à la Société selon le Bilan est estimée à au moins deux cent un millions six cent quatre-vingt-six mille cinq cent quatre euros (EUR 201.686.504,-) et depuis le Bilan, aucun changement matériel n'est intervenu qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société;
- la Portion de la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est soumise à aucune restriction ni gage ou sûreté limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et
- toutes les formalités afin de transférer la propriété légale de la Portion de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et dès l'apport de la Portion de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra plein propriétaire de la Portion de la Créance conformément à l'article 1300 du code civil luxembourgeois.»

Le Certificat et le Bilan joints, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour le besoin de l'enregistrement.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier les articles 5.1, 6.2 et 15.4 ainsi que la définition du Montant Disponible en lien avec chaque classe de parts sociales rachetables indiquées dans les Statuts, de sorte qu'ils aient désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille dix euros (EUR 125.010,-), représenté par:

- (a) Douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales de classe A sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe A);
- (b) Douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales de classe B sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe B);
- (c) Douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales de classe C sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe C);
- (d) Douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales de classe D sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe D);
- (e) Douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales de classe E sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe E);
- (f) Douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales de classe F sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe F);
- (g) Douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales de classe G sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe G);
- (h) Douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales de classe H sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe H);
- (i) Douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales de classe I sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe I); et
- (j) Douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales de classe J sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe J).

Les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales de Classe J sont collectivement désignées les Parts Sociales, chacune une Part Sociale.

Les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales de Classe J sont collectivement désignées les Parts Sociales B-J, chacune une Part Sociale B-J.

6.2. En plus du compte de capital, il sera constitué un compte de prime d'émission dans lequel est affectée toute prime libérée sur toute part sociale en sus de sa valeur nominale. Toute prime d'émission libérée et relative à la souscription de toute Part Sociale d'une classe particulière sera affectée à un compte de prime d'émission correspondant à ladite classe particulière de Parts Sociales.

15.4 La prime d'émission peut être versée aux associés en dehors d'une classe de Parts Sociales concernée sur décision de l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions de l'article 16.

Montant Disponible en rapport avec chaque classe de parts sociales rachetables signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (comprenant les bénéfices reportés) attribuable à cette classe (sous réserve des dispositions de l'article 16) dans la mesure où un associé aurait eu droit à des distributions conformément à l'article 16, augmenté (i) des réserves librement distribuables (y compris, pour éviter tout doute, la réserve de prime d'émission) attribuables à cette classe et (ii) le cas échéant du montant de la réduction du capital social relative à la classe de Parts Sociales à annuler dans la mesure où cela correspond aux montants disponibles conformément à la loi, mais réduit (i) les pertes (comprenant les pertes reportées) et (ii) de toutes sommes à placer en réserve(s) en vertu des exigences de la loi ou des Statuts ou, selon l'avis raisonnable du Conseil, réservées pour couvrir les dépenses courantes de la Société, chaque fois tel que défini dans les Comptes Intérimaires en question (sans double comptabilisation, en tout état de cause), de sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Où

AA = Montant Disponible

NP = bénéfices nets (comprenant les bénéfices reportés) attribuables à la classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée

P = réserves librement distribuables attribuables à la classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée

CR = le montant de la réduction du capital social et réduction de la réserve légale relative à la catégorie de Parts Sociales à annuler

L = pertes (y compris les pertes reportées)

LR = toutes sommes à placer sur la ou les réserves en vertu de la loi ou des Statuts»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorités donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement desdits changements.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent à environ 7,200.- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte est passé à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, à la date mentionnée qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire agissant au nom de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 02 septembre 2015. Relation GAC/2015/7443. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015150805/429.

(150165737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Antin Infrastructure Partners Luxembourg VIII, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 194.635.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151272/10.

(150166316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

RP Global Finance, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 144.585.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale tenue en date du 9 septembre 2015

En date du 9 septembre 2015, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de renouveler les mandats de Monsieur Michael WERNER, avec adresse professionnelle au 77, Seestrasse, CH-8703 Erlenbach (Suisse) ainsi que de Monsieur Helmuth HINTRINGER, avec adresse professionnelle à R. Nossa Sra. Do Carmo-Fuzeta, Fração BI, Del Mar Village, Bloco D, 2 andar, P-8700 Olhao, Algarve (Portugal), en qualité d'administrateurs de classe A de la Société et ce jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2016.

A cette même date, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprise de L'Alliance Révision SARL, avec siège social au 54, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46498, et ce jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Pour Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Gaëlle Attardo-Kontzler

Mandataire

Référence de publication: 2015151739/22.

(150165949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Antinéum SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 155.096.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015151273/9.

(150165999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Antinéum SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 155.096.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015151274/9.

(150166000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Invenergy Wind Peru S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 187.144.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 7 septembre 2015

En date du 7 septembre 2015, l'associé unique a pris la décision suivante:

- De révoquer le mandat de Monsieur Richard Lee Rickenbraugh en tant que gérant de classe A avec effet au 10 août 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015151544/16.

(150165919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Followcorp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.470,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 169.888.

1. M. Sébastien ANDRE a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2. M. David SANA a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Pour avis sincère et conforme

*Pour Followcorp S.à r.l.**Un mandataire*

Référence de publication: 2015151463/14.

(150166214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Initio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89B, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 87.830.

Les actionnaires de la Société ont décidé en date du 30 juin 2015:

- de résilier le mandat de la société «I.C. Dom-Com S.à r.l.», ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet au 30 juin 2015;

- de nommer en remplacement avec effet à la même date «CAC Luxembourg S.A.», ayant son siège social au 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, en tant que commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée qui se tiendra au courant de l'année 2019;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 septembre 2015.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2015151562/17.

(150166570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Inhold Investments Holding Corporation S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 7.066.

Circular resolutions of the board of directors

The directors resolve unanimously to move the registered office of the Company to 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg with effect as of March 20, 2015.

On 12/08/2015.

Rina MAYER / Jonathan LEITERSDORF / Pierre KURZ

*Director / Director / Director and Chairman**Résolution circulaire du conseil d'administration*

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de transférer le siège de la société au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 20 mars 2015.

Le 12/08/2015.

Rina MAYER / Jonathan LEITERSDORF / Pierre KURZ

Administrateur / Administrateur / Administrateur et Président

Référence de publication: 2015151560/19.

(150165862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Initio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89B, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 87.830.

Monsieur Jean-Marc DAME, Directeur, né à Boussu (Belgique), le 14 février 1969 et demeurant professionnellement au 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, est désigné représentant permanent de la société anonyme:

"Athena Group S.A."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 septembre 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015151561/14.

(150165950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

IMP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 159.669.

Les statuts coordonnés au 13 août 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 10 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151558/10.

(150166081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

IGCF Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.027.677,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 175.233.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 19 août 2015:

- Le mandat de Mons. Daniel Bley, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est terminé avec effet au 15 juin 2015.

- Mme. Laurie Domecq, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg est nommé gérant de classe A de la société pour une période indéterminée avec effet au 19 août 2015.

Luxembourg, le 19 août 2015.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015151552/16.

(150166112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

ICE (Internal Control Expertise), Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 130.213.

Les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015151547/11.

(150166407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

ICIL Heathrow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 147.867.

—
EXTRAIT

La Société prend acte que la dénomination sociale de AIBJT Nominees Limited, associé de la Société, a changé avec effet au 3 octobre 2011 et se nomme désormais CAPITA NOMINEE SERVICES LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151548/12.

(150166233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

InVest Energy Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 176.315.

—
EXTRAIT

En date du 31 août 2015, l'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

- Gulcin Tekes démissionne de sa fonction de gérant B avec effet au 30 juin 2015;
- Shira Becker-Alon, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée gérant B de la société avec effet au 30 juin 2015, pour une durée illimitée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 09 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151545/14.

(150165881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

International Securitization Partners, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1417 Senningerberg, 6, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 180.853.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015151541/11.

(150166418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Holco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 99, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 69.241.

—
Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2015151526/10.

(150166089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

His Highness the Aga Khan's Studs, Société Civile.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg E 414.

—
Nous vous prions de bien vouloir prendre note que le siège social de l'associé, THOROUGHbred FINANCE & DEVELOPMENT, a été transféré du 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Carsten SÖNS

Mandataire

Référence de publication: 2015151524/14.

(150166403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Gonder Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.020.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions de commissaire aux comptes au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 04 septembre 2015.

HAMERVATE LIMITED

GORDALE MARKETING LIMITED

Signatures

Référence de publication: 2015151502/13.

(150166353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

IPP Investment SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 199.838.

Extract of the special limited partnership agreement

1. Partners. IPP Europe S.à r.l. a private limited liability company organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg with number B 198247, having a share capital of EUR 12,500 (the General Partner).

Trigon XV Fundusz Inwestycyjny Zamkniety, a non-public assets closed-end investment fund existing under the laws of Poland, having its registered office at 2/ Building B, Pulawska Street, 02-566 Warsaw, Republic of Poland registered in the register of investment funds maintained by the District Court of Warsaw, under number 915, its managing authority being Trigon Towarzystwo Funduszy Inwestycyjnych Spolka Akcyjna, an investment fund management company which is a joint -stock company existing under the laws of Poland, having its registered office at 2/ Building B, Pulawska Street, 02-566 Warsaw, registered in the Register of Entrepreneurs maintained by the District Court for capital city of Warsaw 13th Commercial Division of the National Court Register under number 0000290974 (the Limited Partner).

2. Name of the partnership. IPP Investment SCSp (the Partnership).

3. Legal Form. Special limited partnership.

4. Purpose. The Partnership's object is the acquisition, in Luxembourg or abroad, of participations in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Partnership may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Partnership may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt securities. It may issue, by way of private placement only, any kind of equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Partnership may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The Partnership may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

5. Registered office. The Partnership has its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

6. Management. The Partnership shall be managed by the General Partner (the Manager).

The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposal of the Partnership which are not expressly reserved by the Law or by the Agreement to the Partners and has full powers to carry out and approve on behalf of the Partnership all acts and operations consistent with the Partnership's purpose.

The Manager will report on the results of its management and administration to the Partners.

The Manager may at any time appoint one or several ad hoc agent(s) to perform specific tasks. The Manager will determine the powers and remuneration (if any) of such agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant condition of the agency. The agent(s) so appointed are in any case revocable ad nutum by decision of the General Partner.

The Partnership shall be bound by the sole signature of the General Partner, or in case of plurality of General Partners, by the sole signature of any General Partner or by the sole signature of any person to whom the power to sign on behalf of the Partnership has been validly delegated by the General Partner.

The General Partner may receive an annual remuneration for its duties in connection with the Partnership, such remuneration to be decided upon by the Partners, from time to time.

7. Date of Constitution. The Partnership was incorporated on 4 September 2015.

8. Duration. The Partnership is constituted for an unlimited period.

9. Financial year. Exceptionally the first financial year shall begin on 4 September 2015 and end on 31 December 2016. The Partnership's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of each year.

Extrait de la convention de société en commandite spéciale

1. Désignation des associés solidaires. IPP Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée créée et existant en vertu des lois de Luxembourg, avec siège à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg avec le numéro B 198247, avec un capital social de EUR 12.500 (l'Associé Commandité).

Trigon XV Fundusz Inwestycyjny Zamkniety, un fonds d'investissement privé à capital fixe existant sous les lois de Pologne, avec siège au 2/ bâtiment B, rue Pulawska, 02-566 Varsovie, République de Pologne, inscrite au registre des fonds d'investissement archivé par le Tribunal du District de Varsovie sous le numéro 915, avec comme autorité de gestion Trigon Towarzystwo Funduszy Inwestycyjnych Spolka Akcyjna, une société de gestion de fonds d'investissement, i.e. une société anonyme sous les lois de Pologne, avec siège au 2/ bâtiment B, rue Pulawska, 02-566 Varsovie, inscrite au Registre des Entrepreneurs du Tribunal du District de la capitale de Varsovie 13e Chambre Commerciale du Registre National des Tribunaux sous le numéro 0000290974 (le Commanditaire).

2. Dénomination sociale. IPP Investment SCSp (la Société).

3. Forme juridique. Société en commandite spéciale

4. Objet social. La Société a pour objet l'acquisition de participations au Luxembourg ou à l'étranger dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. En particulier, la Société peut acquérir par voie de souscription, achat et échange ou autrement toutes valeurs, actions, et autres participations, obligations, débentures, certificats de dépôt, et autres titres de créance, and plus généralement tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. De plus, elle peut investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle de toute nature et de toute origine.

La Société peut contracter des emprunts de toute forme. Elle peut émettre des billets, obligation, et toute sorte de titres de créance. Elle peut émettre toutes sortes de titres de participation, mais uniquement par placement privé. Elle peut prêter des fonds, y compris, sans y être limité, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés apparentées, et toutes autres sociétés. De plus, elle pourra donner des garanties et nantir, céder, grever, ou autrement créer et accorder une garantie sur ses avoirs, partiellement ou entièrement, pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, et en général pour son propre compte et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne pourra effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes techniques, tous moyens légaux et instruments dans le but de gérer ses investissements de manière efficace et de se protéger contre des risques de crédit, l'exposition de risques liés aux cours de change, aux risques de taux d'intérêt et à d'autres risques.

5. Siège social. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

6. Gérants. La Société sera gérée par l'Associé Commandité (le Gérant).

Le Gérant a les pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition de l'Association, qui ne sont pas expressément réservés aux Associés par la loi ou par l'accord des Associés, et a les pleins pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et toutes les transactions en accord avec l'objet de la Société.

Le Gérant présentera aux Associés un rapport sur les résultats de sa gestion et son administration.

Le Gérant pourra à tout moment nommer un ou plusieurs représentants ad hoc pour faire des tâches spécifiques. Le Gérant déterminera les pouvoirs et la rémunération (le cas échéant) de ce(s) représentant(s), la durée de représentation, et toute autre condition compatible avec l'organisme de la Société. Le(s) représentant(s) ainsi nommé(s) peut/peuvent dans tous les cas être révoqués ad nutum par une décision de l'Associé Commandité.

La Société sera liée par la signature unique de l'Associé Commandité, ou en cas de plusieurs Associés Commandités, par la signature unique d'un des Associés Commandités, ou par la seule signature de toute personne à qui le pouvoir de signature pour la Société a été valablement délégué par l'Associé Commandité.

L'Associé Commandité pourra recevoir une rémunération annuelle pour ses devoirs en relation avec la Société en Commandite, cette rémunération devant être décidée par les Associés de temps à autre.

7. Date de constitution. La Société a été constituée le 4 septembre 2015.

8. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

9. Exercice social. Exceptionnellement, le premier exercice social commence le 4 septembre 2015 et finit le 31 décembre 2016.

L'exercice social normal commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IPP Investment SCSp

Un mandataire

Référence de publication: 2015151570/111.

(150166108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Habitech-Renovation Décoration, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4421 Soleuvre, 38, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 199.869.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze,

Le deux septembre,

Par-devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

1) Monsieur José ARANDA GARCIA, plaquiste, né le 20 juin 1971 à Beauvais (France), demeurant à L-4421 Soleuvre, 38, rue du Bois,

2) Monsieur Paulo FLORENCIO PEIXOTO, plaquiste, né le 19 mai 1977 à São Sebastião da Pedreira (Portugal), demeurant à L-2634 Luxembourg, 12, rue William Turner.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement plusieurs associés; elle peut, à toute époque, devenir société unipersonnelle par la réunion de toutes les parts sociales en une seule main, puis redevenir une société à plusieurs associés par suite de cession ou de transmission totale ou partielle des parts sociales ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet social, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers, toutes opérations généralement quelconques se rapportant à l'exploitation d'une entreprise de rénovation, de construction et de décoration d'intérieurs de bâtiments.

Elle pourra également acheter et vendre, importer et exporter des matériaux de construction et du mobilier d'intérieur.

En général elle pourra effectuer toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société prend la dénomination de «HABITECH-RENOVATION DECORATION».

Art. 5. Siège social. Le siège de la Société est établi à Soleuvre.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant ou conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux pourront être établis partout, au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- €) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- €) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social.

L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés; en cas de pluralité d'associés toute part sociale donne droit à une voix dans tous les votes et délibérations.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers, ayants-droits ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Au cas où une part est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Art. 10. Cession et transmission des parts.

1. Cessions et transmissions en cas d'associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

2. Cessions et transmissions en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des descendants soit au conjoint survivant.

Dans les cas où la cession ou transmission de parts est soumise à l'agrément des associés restants, ces derniers ont un droit de préférence pour le rachat des parts à céder, en proportion du nombre de parts qu'ils possèdent au moment de la cession. En cas de l'exercice de leur droit de préférence par les associés restants et en cas de désaccord sur le prix de rachat, le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Art. 11. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture de l'associé ou de l'un des associés. Le décès, l'incapacité, la mise en tutelle ou en curatelle, la faillite, la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non-associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Le ou les gérants représentent, de même, la Société en justice soit en demandant, soit en défendant.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée, soit dans les statuts, soit par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Dans ce dernier cas, l'associé unique ou l'assemblée générale, lors de la nomination du ou des gérants, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité de gérants, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine de l'associé unique ou des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération du gérant.

Art. 13. Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 14. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société. Simple mandataire il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la Société ne compte qu'un associé, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que la loi ou les présents statuts n'en disposent autrement.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 17. Inventaire - Bilan. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels.

Art. 18. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Dissolution - Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite pour un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire.

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente-et-un décembre 2015.

Souscription et paiement

Les cent parts sociales (100) ont été souscrites comme suit par:

1. Monsieur José ARANDA GARCIA, prénommé,	50 parts
2. Monsieur Paulo FLORENCIO PEIXOTO, prénommé,	50 parts
Total:	100 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par un apport en nature de même montant consistant en un véhicule motorisé de la marque FORD, modèle TRANSIT, immatriculé KT 4680, qui, suivant facture présentée, est évaluée à la valeur de douze mille cinq cents euros (12.500.- €), de sorte que la valeur de douze mille cinq cents euros (12.500.- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature a été faite par les futurs associés sous leur unique responsabilité et ils déchargent expressément le notaire instrumentaire de toute responsabilité quant à la réalité et la valeur de cet apport. La prédite facture, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Constataion.

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Frais.

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à mille cent euros (1.100.- €).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de gérants pour une durée indéterminée:

1) Monsieur José ARANDA GARCIA, plaquiste, né le 20 juin 1971 à Beauvais (France), demeurant à L-4421 Soleuvre, 38, rue du Bois

2) Monsieur Paulo FLORENCIO PEIXOTO, plaquiste, né le 19 mai 1977 à São Sebastião da Pedreira (Portugal), demeurant à L-2634 Luxembourg, 12, rue William Turner.

La Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe des deux gérants.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est fixé à L-4421 Soleuvre, 38, rue du Bois.

Avertissement

Avant la clôture du présent acte, le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, en l'Etude du notaire instrumentaire, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. ARANDA GARCIA, P. FLORENCIO PEIXOTO, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 septembre 2015. Relation: EAC/2015/20608. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 8 septembre 2015.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2015152199/160.

(150166912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

AI Garden (Luxembourg) Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 174.132.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151294/10.

(150165940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

AI Garden (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 173.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151295/10.

(150165941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

AI Garden (Luxembourg) Subco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 174.003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151297/10.

(150165938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

AI Garden & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 174.041.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151298/10.

(150165944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Licom SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5810 Hesperange, 43, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 131.306.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015151615/14.

(150166170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Bus Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 251, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 193.193.

Les statuts coordonnés au 28 août 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 10 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151333/10.

(150166133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Arran Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 180.232.

Dépôt rectificatif: L150048709

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015151283/10.

(150166014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Assenagon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 127.480.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015151284/10.

(150166152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.
